

SARL ALP
Capital : 8 000 €
Siège social : 7 rue Jean Moulin
51110 BOULT SUR SUIPPE
RCS REIMS B 500 867 924

Cession de parts sociales

Entre les soussignés :

Mme Marie Claude SANTORO, née BARBIER le 28 avril 1954 à REIMS (51), de nationalité française, épouse de Mr Vincent SANTORO né le 8 avril 1954 à BARLETTA (Italie), suivant mariage en date du 27 mars 1977 à REIMS (51100) sans contrat, demeurant à BOULT SUR SUIPPE (51110) 7 rue Jean Moulin.

Mr Cédric SANTORO, né le 17 août 1979 à REIMS (51), de nationalité française, célibataire, demeurant à WARMEREVILLE (51110) 5 rue de la Cité.

Madame Alicia SANTORO, née le 1^{er} novembre 1985 à REIMS (51), de nationalité française, célibataire, demeurant à BOULT SUR SUIPPE (51110) 1 allée des Huets.

Ci- après dénommés les Cédants

D'une part

Et :

Mr Vincent SANTORO, né le 8 avril 1954 à BARLETTA (Italie), de nationalité française, époux de Mme Marie Claude BARBIER, suivant mariage en date du 27 mars 1977 à REIMS (51100) sans contrat, demeurant à BOULT SUR SUIPPE (51110) 7 rue Jean Moulin.

Ci-après dénommé le Cessionnaire

D'autre part

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La SARL « ALP » a pour objet tous travaux de bâtiment neuf et rénovation maçonnerie. Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 1er octobre 2007, enregistré à REIMS NORD le 3 octobre 2003 Bordereau n°2007/1 138 Case n°5.

Son capital s'élève à la somme de 8 000€ divisé en 100 parts de 80€ chacune numérotées de 1 à 100 entièrement libérées quant aux apports en nature et en numéraire.
La présente cession de parts n'a pas de caractère immobilier.

Origine de propriété :

Les cédants possèdent dans cette société :

- Madame Marie Claude SANTORO	12 parts	MCS
- Monsieur Cédric SANTORO	31 parts	CS
- Madame Alicia SANTORO	20 parts	AS

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION :

Par les présentes, Madame Marie Claude SANTORO cède et transporte sous les garanties de fait et de droit au Cessionnaire, Monsieur Vincenzo SANTORO qui accepte 12 parts sociales de ladite société, qui lui appartiennent numérotées de 38 à 49, avec tous les droits et obligations y attachées.

Par les présentes, Monsieur Cédric SANTORO cède et transporte sous les garanties de fait et de droit au Cessionnaire, Monsieur Vincenzo SANTORO qui accepte 31 parts sociales de ladite société, qui lui appartiennent numérotées de 50 à 80, avec tous les droits et obligations y attachées.

Par les présentes, Madame Alicia SANTORO cède et transporte sous les garanties de fait et de droit au Cessionnaire, Monsieur Vincenzo SANTORO qui accepte 20 parts sociales de ladite société, qui lui appartiennent numérotées de 81 à 100, avec tous les droits et obligations y attachées.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier elles ne sont pas à prépondérance immobilière.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes les résolutions prises et de tous les procès verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX :

Pour Mme Marie Claude SANTORO la présente Cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 80€ par part cédée, soit un prix total de 960€ que la Cédante reconnaît avoir reçu du Cessionnaire ce jour même et dont elle lui consent bonne et valable quittance.

dont quittance.

Pour Mr Cédric SANTORO la présente Cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 80€ par part cédée, soit un prix total de 2 480€ que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance.

dont quittance.

Pour Mr Alicia SANTORO la présente Cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 80€ par part cédée, soit un prix total de 1 600€ que la Cédante reconnaît avoir reçu du Cessionnaire ce jour même et dont elle lui consent bonne et valable quittance.

dont quittance.

SIGNIFICATION :

La présente cession sera signifiée à la société par un dépôt de l'original du présent acte au siège de la société.

MODIFICATION DES STATUTS :

Les soussignés, comme conséquence des cessions de parts ci-dessus consenties et acceptées, décident que l'article 9 des statuts sera de plein droit remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour de la signification du présent acte à la société :

ARTICLE 9 : PARTS SOCIALES

En représentation des apports en nature et en numéraire énumérés à l'article 6, et aux cessions de parts en date du 19 décembre 2019 et du 19 octobre 2022 il est attribué à :

- Monsieur Vincenzo SANTORO 100 parts

portant les numéros de 1 à 100

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social soit 100 parts.

VS
MCS
CS
AS

Toutes les parts sociales formant le capital sont souscrites, intégralement libérées et réparties entre les associés comme indiqué ci-dessus.

FORMALITES – POUVOIRS

Les présentes cessions de parts sociales seront déposées en 1 exemplaire au greffe du tribunal de commerce de Reims.

Tous pouvoirs sont confiés au porteur d'originaux des présentes en vue, tant de leur signification à la société que de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment expressément sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement des présentes cessions et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à **BOULT SUR SUIPPE**, le *19 Octobre 2022* en 6 exemplaires

Les signataires,

Les Cédants : **Mme Marie Claude SANTORO**



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
REIMS

Le 03/01/2023 Dossier 2023 00000287, référence 5104P04 2023 A 00511

Enregistrement : 25 € Pénalités : 3 €

Total liquidé : Vingt-huit Euros

Montant reçu : Vingt-huit Euros

Mr Cédric SANTORO



Mme Alicia SANTORO

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Santoro', written in a cursive style.

Le Cessionnaire : **Mr Vincenzo SANTORO**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Santoro', written in a cursive style.